



MERCUROL
VEAUNES

Cœur du Pays de l'Hermitage

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Commune de MERCUROL-VEAUNES

Séance du 16 janvier 2017

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, DAUJAN Nicolas, ORIOL Maurice, ACHARD Arnaud, ASTIER Fabrice, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BRECHBÜHL Franck, DESSITE Alain, GIOVANE Caroline, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MICHELAS Sébastien, PONTON Agnès, RABEYRIN Robert, RIOUX Serge, THEOLAIRE Joël, VERSCHEURE Philippe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusés : DEBEAUX Laetitia, DUMAS Olivier pouvoir à THEOLAIRE Joël, MARTINOT Perrine pouvoir à BLAISE Véronique, TROUILLET Vanessa pouvoir à PONTON Agnès.

M. MICHELAS Sébastien est désigné Secrétaire de Séance.

Date de convocation : 09 janvier 2016

Le compte-rendu du conseil municipal du 05 décembre 2016 est approuvé.

SCHEMA D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DEDIE AUX EQUIPEMENTS PUBLICS - CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE C.A.U.E.

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, la commune prévoit l'urbanisation d'un secteur au sud de la commune qui a pour vocation d'accueillir des équipements publics et de l'habitat.

La commune projette la construction d'une nouvelle école et le Département d'un collège, d'un gymnase et d'un plateau sportif.

La commune souhaite préciser le programme des équipements publics qui pourraient s'implanter sur le secteur sud et en définir une organisation spatiale. L'enjeu sera d'appréhender les mutualisations possibles entre les différents programmes et caler les conditions de desserte et d'organisation de ce secteur sans compromettre le développement futur, notamment de la zone d'habitat.

Le Conseil approuve le projet de Convention du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Drôme (C.A.U.E.) qui aura pour mission de recueillir les éléments du préprogramme des équipements publics susceptibles de s'implanter sur la partie ouest du futur quartier en précisant les conditions et les contraintes d'organisation et d'élaborer un schéma d'organisation de ce secteur.

Il consacrera 10 jours de travail dont 4 jours correspondant à l'adhésion de la commune pour un montant de 2 427 € et 6 jours correspondant à la participation du Département de la Drôme.

ETUDE URBAINE - CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE C.A.U.E.

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, la commune a engagé une réflexion sur l'implantation et l'organisation d'équipements publics (école et collège principalement) sur le secteur sud du village.

L'objectif est d'avoir une approche globale de ce secteur sud afin d'en préciser la composition spatiale, le programme de logement, les besoins et les coûts en matière de réseaux et infrastructures.

Le Conseil approuve la convention d'accompagnement à la Maîtrise d'Ouvrage du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Drôme (C.A.U.E.) qui propose que la commune confie à une équipe de professionnels une étude d'urbanisme et une mission de maîtrise d'œuvre en infrastructure pour la réalisation des équipements publics (voirie, réseaux, noue paysagère, ouvrages hydrauliques...). Le CAUE assurera une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage qui consistera à élaborer le cahier des charges et à suivre le déroulement de cette étude.

Il consacrera 10 jours de travail pour un montant de 4 590 €.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Dans le cadre du projet de mise en accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite) de l'espace Eden, il est nécessaire d'équiper la scène d'une plateforme élévatrice monte escalier.

Le devis réalisé par la société MOBILYS de Romans-sur-Isère s'élève à 10 800 € HT.

D'autre part, avec une constante augmentation du nombre de licenciés au Basket et une ambiance familiale, la grande salle du gymnase accueille un public fervent supporter du club.

La buvette du club étant actuellement installée à l'entrée du gymnase, la place disponible n'est plus adaptée à la situation et ne permet pas une bonne cohésion entre supporters et joueurs. Afin de sécuriser cet espace, une ouverture est envisagée sur la petite salle adjacente.

Le montant des travaux chiffrés par Mme Marlène LOMBARD, architecte s'élève à 12000 € HT.

Le Conseil approuve ces deux projets et sollicite auprès de M. le Député, une subvention la plus élevée que possible au titre de la réserve parlementaire.

DENEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES – CONVENTION AVEC AGRICULTEURS

La loi du 9 juillet 1999 d'orientation agricole modifiée permet aux communes de faire appel aux exploitants agricoles pour déneiger les voies qui relèvent de leur compétence. Cette disposition prévoit que les agriculteurs apportent leur concours au moyen de leur véhicule équipé d'une lame de déneigement appartenant à la commune. Par cette intervention, l'agriculteur concourt à une mission d'intérêt général résultant soit d'une réquisition, soit d'une simple demande ou d'une collaboration spontanée en cas d'urgence.

Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire par temps de neige, le Conseil décide de confier le déneigement des voies communales à M. Jean-Paul CARAT et M. Jean-Marc FAURE, agriculteurs domiciliés à Mercuriol-Veaunes. Cette mission sera rémunérée au vu d'une facture stipulant les jours d'intervention et le nombre d'heures effectuées

TRAVERSEE DE VEAUNES – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Une consultation a été faite pour les travaux d'aménagement dans la traversée de Veaunes pour la mise en sécurité des piétons.

Sept offres ont été réceptionnées et le Bureau d'Etudes STADIA, maître d'œuvre, a procédé à l'analyse des plis reçus selon les critères de jugement définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- critère 1 : Prix - Pondération 45 %
- critère 2 : Valeur technique - Pondération 55 %

Le Conseil, conformément aux résultats du rapport d'analyse du Maître d'œuvre, désigne l'entreprise ROFFAT de Mercuriol-Veaunes comme attributaire du marché de travaux pour un montant de 108 828,50 € HT.

Eaux de la Veaunes – REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le Conseil décide de maintenir le tarif de la redevance d'assainissement applicable à compter du 1^{er} avril 2017 comme suit :

- Abonnement mensuel : 2,50 € HT par mois
- Tarifs au m3 d'eau assaini : 0,80 HT le m3.

INFOS DIVERSES :

1) Vidéoprotection :

La Préfecture de la Drôme a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'installer un système de vidéoprotection. Les cameras seront installées au rond-point des Malfondières (D 532), à l'espace Eden, au Gymnase Marcel Banc, au rond-point du groupe scolaire, au parking de la Mairie et à l'entrée Nord (D 115) du village.

2) Date des élections 2017 :

Présidentielle : 23 avril et 7 mai 2017
Législatives : 11 et 18 juin 2017

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h50.